ZAC PÔLE D'ACTIVITÉS
DU CHAROLAIS

CRACL AU 31/12/2025

Le Grand Charolais
Communauté de Communes

SEMA 71

I. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'aménagement de la ZAC dite Espace d'Activités de MOLAIZE a été confié par la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES à la SEMA par Convention de Concession d'Aménagement en date du 16 juin 2008, validée par délibération du conseil communautaire en date du 29 mai 2008, et reçue en sous-préfecture de CHAROLLES le 3 juin 2008.

Sa durée a été fixée à 12 ans, soit un achèvement initial fixé au 16 juin 2020. Par délibération du 18 décembre 2017, la communauté de communes du Grand Charolais a décidé de prolonger la concession d'aménagement avec la SEMA jusqu'au 31 décembre 2024.

Au cours de sa séance du 19 juin 2008, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de cette ZAC, créée par délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2007, et ce au terme des études préalables pilotées par la SEMA dans le cadre de sa convention de mandat conclue le 21 août 2006, suite à la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2006.

Un avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement a été signé le 2 juillet 2014 pour acter la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes.

Un avenant n°2 de transfert de la concession d'aménagement au profit de la nouvelle Communauté de Communes du Grand Charolais, qui se substitue à la Communauté de Communes du Charolais, a été validé le 5 décembre 2017.

Un avenant n°3 de prorogation de la concession pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 a été validé le 30 juillet 2019.

Un avenant n°4 validé en conseil communautaire le 1er juillet 2024 a prolongé la durée de la concession de 5 ans, afin de poursuivre la commercialisation, soit jusqu'au 31 décembre 2029 et le concédant a consenti une avance de 500 000 € au concessionnaire qui sera remboursée en 2026. Cette avance a permis à la SEMA de rembourser le prêt de 1 000 000 € souscrit en 2019 et qui est devait être remboursé en septembre 2024.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

1) Foncier réalisé

Au 31 décembre 2025, la SEMA a acquis :

1- de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES, par acte notarié en date du 30 octobre 2008 en l'étude de M°KADI, notaire à CHAROLLES, la totalité des terrains dont elle était propriétaire dans le périmètre de la ZAC, soit une superficie de 143 192 m2, moyennant le prix global de 215 000 €.

2- des consorts CLÉMENT le secteur au sud de la RD 17 (ex RN 79) appartenant, d'une superficie de 28 562 m2 par acte d'échange en date du 9 novembre 2009 en l'étude de M°KADI, notaire à CHAROLLES. Le même jour, un autre échange a eu lieu. Il s'agissait des terrains acquis par la SEMA auprès des consorts DUPONT (après validation par la Communauté de Communes qui en avait convenu ainsi avec les consorts DUPONT) d'une superficie de 122 187 m2, pour la somme de 80 376,80 € incluant l'indemnité d'exploitant réglée à M. CHEMY. Cet échange a eu lieu moyennant une soulte de 8 500 € réglée aux consorts CLÉMENT.

3- Un terrain de 1 874 m2 appartenant à Mme BIDAUT moyennant le prix unitaire de 1,50 €/m2. par acte en date du 23 février 2012 en l'étude de M°KADI.

4- Une partie des terrains appartenant à l'état constituant l'ancienne emprise de la RN 79 soit 35 222 m2 par acte notarié auprès de M° KADI d'avril 2012 et ce au prix unitaire de 1,22 €/m2. Dans l'attente du statut de la RCEA dans sa configuration future, l'État a souhaité conserver la propriété des délaissés le long de la RCEA soit 14 941 m2 et du terrain dont l'État a obtenu la propriété dans le cadre de l'opération de remembrement du site, pour environ 1 500 m2, hors périmètre de la ZAC, au nord de la RCEA, là où la SEMA a réalisé la nouvelle mare pour le transfert des batraciens dont il est fait mention au paragraphe « environnement » ci-après.

5- Un chemin communal propriété de la commune de VENDENESSE LES CHAROLLES pour une superficie de 355 m2 à l'euro symbolique par acte notarié du 23 février 2012 auprès de M° KADI.

6- Les terrains du GECSEL soit 10 950 m2 moyennant le prix de 40 000 € par acte en date du 25 octobre 2012 en l'étude de M°KADI.

7- Une parcelle de 19 m2 cadastrée A 634 auprès de la commune de VENDENESSE LES CHAROLLES en bordure de la RCEA, moyennant l'euro symbolique par acte en date du 30 avril 2014 en l'étude de M°KADI

8- Les parcelles de l'État cadastrées A 431, 449, 451, 461, 464, 469, 471, 668, 670, 672, 681, 683, 685, 687, 707, 709, 711, 712, 714, 715, 716, 718, 719, I 397 pour une surface totale de 4 853 m2 moyennant le prix de 5 920,66 € par acte notarié en date du 8 octobre 2020.

9- La SEMA a cédé à l'€ symbolique les parcelles du giratoire de la RD 17, situé à l'entrée de la ZAC, en venant de Vendenesse-les-Charolles.

10- La SEMA a racheté le 12 novembre 2024 à l'entreprise BUGET TRAVAUX la parcelle A 774 et A 777 pour une contenance de 50a00ca pour un montant de 85 000 € HT, l'entreprise n'ayant plus à ce jour de projet sur cette parcelle

2) Foncier à réaliser

Une régularisation de foncier était en cours avec le Département fin 2025 et devrait conduire à une vente au Département début 2026 pour 57 €.
Il restera à réaliser le transfert du foncier emprise de la voie interne de la ZAC dans le Domaine Public de la Communauté de Communes, ce transfère interviendra après le règlement du sinistre sur la chaussée rue Ducerf.

Le détail des acquisitions réalisées par la SEMA est donné dans le tableau "Etat des acquisitions".

2) Archéologie préventive

Conformément à la législation en vigueur relativement à l'archéologie préventive, la SEMA a saisi la DRAC le 26 août 2008 par transmission du dossier de réalisation.

Par courrier en date du 30 septembre 2008, Mr le préfet de Région a décidé de ne pas donner lieu à prescription d'un diagnostic archéologique.

L'ensemble du périmètre de la ZAC est donc ainsi libre de toute contrainte archéologique.

3) Environnement

La SEMA a sollicité le 15 septembre 2008 la DDAF en lui transmettant le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau).

Après validation du conseil communautaire en date du 9 octobre 2008, enquête publique du 12 au 27 novembre 2008, et avis favorable du Commissaire Enquêteur moyennant le déplacement de l'emplacement prévu

pour la mare de substitution en vue de la sauvegarde des batraciens existants sur le site, le dossier a été présenté avec avis favorable au Conseil Départemental de l'Environnement des risques sanitaires et technologiques du 12 mars 2009.

Par arrêté 09-01377 en date du 1er avril 2009 Mr le Préfet de Saône et Loire a autorisé la réalisation de la ZAC au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau).

Suite à l'instruction des dossiers administratifs à la DREAL suite à la demande d'autorisation déposé par Sage Environnement au titre des articles L. 411-1 et 411-2 du Code de l'Environnement, la SEMA n'a procédé qu'en 2011 à la création de la mare de substitution à son nouvel emplacement pour assurer le transfert des batraciens (espèces menacées) découverts sur le site lors de l'étude d'impact. Ce transfert a eu lieu effectivement en septembre 2011.

4) Viabilité

Au 31/12/25, la SEMA a réalisé :

1- La 1ère tranche des travaux de viabilité interne destinée à assurer la desserte des terrains vendus à la société des Bois Durables de Bourgogne (BDB) et à la SCI THIBAP (SIBON Paysage) soit un investissement global d'environ 616 k€ TTC, ainsi que les travaux d'aménagements paysagers de ce secteur soit environ 106 k€ TTC.

2- Les travaux de création de plateformes sur le terrain directement contigu à l'est des Bois Durables de Bourgogne pour un montant d'environ 205 k€ TTC.

3- La 2ème tranche des travaux de réalisation de la voie interne de la ZAC ainsi que la mise en propreté des parcelles sises de part et d'autre de cette voie pour donner à la ZAC un aspect plus « attractif » depuis la RCEA. Ces travaux qui représentent un investissement de l'ordre de 1 260 k€ TTC à terme sont réalisés à hauteur de 1250 k€ au 31/12/18. Les travaux de 2018 ont permis d'assurer la desserte des terrains commercialisés. Les finitions ne seront engagées qu'en fonction de la commercialisation. Les plantations d'alignement le long de cette nouvelle voie ont été réalisées ainsi que l'éclairage public soit un investissement d'environ 250 k€ TTC.

4- Le giratoire sur la RD 17 dont l'aménagement paysagé et l'éclairage public, ainsi que l'aménagement des abords de la RD 17 au droit du parking THEVENIN DUCROT soit un investissement de l'ordre de 275 k€ TTC.

5- La viabilisation des terrains vendus à l'entreprise THIVENT, incluant l'accès et les réseaux.

6- L'extension du réseau électrique par Enedis pour l'antenne Orange et Thivent.

7- La réalisation de la voie Est pour un montant de l'ordre de 420 K€ TTC, en 2022.

8- Les travaux de viabilisation réalisés au fur et à mesure des cessions pour permettre la viabilisation des parcelles vendues.

Soit une dépense globale de 4 652 446 € HT.

5) Commercialisation

5.1 Les cessions réalisées

Au 31/12/25, la SEMA a vendu :

1- Un terrain (7) de 9 847 m2 à la société des Bois Durables de Bourgogne par acte signé le 31 octobre 2008 en l'étude de M°KADI au prix de 215 280 € TTC soit un prix unitaire de 18 € HT/m2.

2- Un terrain (12) de 5 000 m2 à la société SIVIGNON pour installation d'une centrale à béton par acte signé le 22 mars 2012 en l'étude de M°KADI, au prix unitaire de 17 € HT/m2. Cette vente a été assortie d'un droit de préférence à la société SIVIGNON pour l'acquisition d'un terrain de 10 000 m2 directement contigu.

3- Un terrain (20) de 2 300 m2 à Mr Emmanuel TERRIER directement contigu à l'ouest à son actuelle propriété, vendu en l'état par acte signé le 6 juin 2012 en l'étude de M°KADI, au prix unitaire de 2 €/m2.

4- Un terrain (18) de 4 796 m2 le long de la RD 17 à la SCI THIBAP (enseigne SIBON) au prix unitaire de 17 € HT/m2. La vente a été régularisée le 12 mars 2013 en l'étude de M°KADI. Cette vente comporte une clause de droit de préférence pour l'acquisition du terrain directement contigu (19) à l'est pour une superficie d'environ 5 120 m2.

5- Un terrain (16) de 5 964 m2 à la société THÉVENIN DUCROT (AVIA) pour la réalisation d'un parking sécurisé pour Poids Lourds. La vente a été régularisée le 20 juin 2014 en l'étude de M°KADI. La SEMA a eu une mission d'AMO pour la réalisation du parking avec le concours d'INGEPRO.

6- Un terrain (3) de 3 000 m2 à la SCI FLAURELY (Métallerie CORTIER) pour transfert de cette société antérieurement implantée à DOMPIERRE-LES-ORMES et PARAY-LE-MONIAL. La vente a été régularisée le 17 septembre 2014 en l'étude de M°KADI.

7- Un terrain (22) de 9 000 m2 à la société THIVENT pour stockage de matériaux, par acte notarié signé le 29 juillet 2015 en l'étude de M°KADI.

8- Un terrain (15) de 7 000 m2 à la SCI des Vétérinaires de CHAROLLES pour transfert de la clinique de CHAROLLES. L'acte a été régularisé le 6 décembre 2016.

9- Un terrain (24) de 5 000 m2 à la Communauté de Communes du Charolais pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises. L'acte a été régularisé le 19 septembre 2016.

10- Un terrain (5) à la Sté Barnaud de 10 000m2 pour la construction d'un bâtiment à usage de transport et logistique.

11- Un terrain (12) à la SARL Bernard DELAYE de 5 000m2 pour la construction d'une centrale à Béton

12- A l'entreprise THIVENT un second terrain (23) contigu au premier d'une superficie de 9 994 m2 avec un paiement échelonné sur 2 exercices.

13- Au ministère de la transition écologique un terrain de 1 318 m2 pour réaliser une aire de service

14- L'entreprise Orange a signé un bail en avril 2019 pour implanter l'antenne de téléphonie mobile.

15- A l'entreprise Guillaume Vallot un terrain de 2 500 m2 pour la construction de son bâtiment d'activité plâtrerie-peinture.

16- A l'entreprise la Boutique du Bois un terrain de 33 955 m2 pour la construction d'un bâtiment de fabrication d'objet en bois.

17- Au Département de Saône et Loire un terrain de 2 002 m2 à l'€ symbolique : il s'agit de rétrocession de parcelles qui constitue un giratoire sur la route Départementale à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

18- A l'entreprise Bois Durable de Bourgogne un terrain de 10 000 m2 pour la construction d'un bâtiment de production d'objets en bois.

19- A l'entreprise SCI Magdalena un terrain de 2 281 m2 pour la construction des bureaux de l'entreprise.

20- A l'entreprise GENETIER le 12 juillet 2024 un terrain de 7027 m2 au prix de 175 675 € HT pour son entreprise d'ébénisterie.

21- A l'entreprise SCI Magdalena le 23 décembre 2024 un terrain de 3 553 m2 au prix de 60 401 € HT en prévision de l'extension de son entreprise.

Il est à noter une erreur matérielle dans les CRAC précédents : le terrain vendu à l'entreprise THIVENT n'avait pas été intégré dans les recettes de cessions pour un montant de 169 898 € HT portant ainsi le total des cessions réalisées à 2 355 154 € HT.

Il est à noter qu'aucune cession n'a été réalisée en 2025.

5.2 Les négociations en cours

✓ **Un compromis a été signé avec une entreprise de matériel agricole pour un terrain de 10 615 m2 pour un montant de 230 000 € HT.**

✓ **Un compromis a été signé pour une aire de lavage de voiture et autres services sur un terrain de 5 755 m2 pour un montant de 113 450 € HT.**

5.3 Les cessions restant à réaliser

Il reste à commercialiser environ 50 000 m2 hors cessions en cours.

Le prix de cession est variable suivant la topographie et le positionnement des parcelles (desserte, visibilité depuis la RCEA). Il est compris entre 25 € et 40 € HT/m2.

III. FINANCEMENT

1) Emprunts

Fin mars 2009, la SEMA a mobilisé, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 12 mars 2009), un prêt de 800 k€ amortissable sur une durée de 8 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté. Ce prêt a été contracté au taux de l'EURIBOR 3 mois plus marge de 0,95 point, soit un taux compris entre 1,6% et 2% pour l'année 2010. La dernière échéance de ce prêt était le 25 avril 2017.

La SEMA a mobilisé fin mai 2011, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 17 mars 2011), un prêt de 500 k€ amortissable sur une durée de 8 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 3,55%. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mai 2019.

La SEMA a mobilisé en mars 2012, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 23 février 2012), un prêt de 300 k€ amortissable sur une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,90 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mars 2015.

La SEMA a mobilisé en mars 2013, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 14 mars 2013), un prêt de 350 k€ amortissable sur une durée de 5 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,70 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mai 2018.

La SEMA a mobilisé en avril 2014, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 6 mars 2014), un nouveau prêt de 500 k€ amortissable sur une durée de 5 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,60 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 avril 2019.

En 2019, la SEMA a souscrit un prêt de 1 000 000 € sur une période de 6,5 ans. La communauté de communes s'est portée garante de cet emprunt à hauteur de 80%. Ce prêt est un prêt in fine a été remboursé en septembre 2024.

2) Avances

En 2024, la SEMA a encaissé une avance de 500 000 € permettant de rembourser le prêt in fine. Cette avance sera remboursée en 2026.

3) Participations et subventions.

Au 31/12/25 la SEMA a encaissé de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES une participation d'équilibre cumulée de 1 280 000 € à valoir sur sa participation globale. Il n'y a plus de participation a appeler.

A noter que l'opération a bénéficié d'une subvention de la Région Bourgogne d'un montant de 150 000 € (convention SEMA/Région du 12 août 2013), dont la totalité a été encaissée par la SEMA.

IV. COMMENTAIRES SUR LE BILAN FINANCIER PREVISIONNEL FIN D'OPERATION

Le bilan financier prévisionnel fin d'opération révisé au 31 décembre 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 383 330 € HT avec une participation financière de la Communauté de Communes de 1 280 000 €, déjà versée en totalité.

A noter que cette participation financière s'analyse comme une participation dite « d'équilibre » sans affectation particulière et qu'à ce titre elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN FINANCIER ET

TRÉSORERIE PRÉVISIONNELLE

Opération 121 PA DU CHAROLAIS

		Fin 2024	2025	Réalisé	2026					2027	Au	Bilan
		Année	Année	Total	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Déc	Année		delà	Nouveau
	DEPENSES	**4 563 284**	**89 162**	**4 652 446**	**-4 462**	**537**	**6 175**	**88 732**	**90 982**	**204 000**	**435 902**	**5 383 330**
10	ACQUISITIONS	521 184	296	521 480			2 475		2 475	2 000	5 000	530 955
20	ETUDES PREALABLES / FRAIS PRELIMINAIRE	17 856	13 400	31 256					0	4 000	5 000	40 256
30	TRAVAUX	3 193 520	41 061	3 234 581		537	3 700	28 732	32 969	150 000	350 000	3 767 550
40	HONORAIRES TECHNIQUES	109 590	6 004	115 594				31 000	31 000	10 500	24 500	181 594
50	ASSURANCES								0			0
60	FRAIS DE COMMERCIALISATION	33 491		33 491					0			33 491
70	FRAIS DIVERS	2 302	5 225	7 527	-4 462			5 000	538	5 000	6 402	19 467
80	FRAIS FINANCIERS	347 866	6 016	353 882				7 000	7 000	5 000	5 000	370 882
90	FRAIS DE GESTION	337 475	17 160	354 635				17 000	17 000	27 500	40 000	439 135
	RECETTES	**3 818 415**	**1 199**	**3 819 614**	**1 649**	**0**	**230 000**	**113 450**	**345 099**	**571 392**	**647 225**	**5 383 330**
10	CESSIONS	2 355 154		2 355 154	57		230 000	113 450	343 507	569 800	647 225	3 915 686
20	PARTICIPATIONS	1 280 000		1 280 000					0			1 280 000
30	SUBVENTIONS	150 000		150 000					0			150 000
40	Remboursements préfinancement			0					0			0
50	PRODUITS	33 261	1 199	34 460	1 592				1 592	1 592		37 644
	FINANCEMENT	**1 000 000**	**-500 000**	**500 000**	**0**	**0**	**0**	**-500 000**	**-500 000**	**0**	**0**	**0**
	AMORTISSEMENTS	**3 650 000**	**1 000 000**	**4 650 000**	**0**	**0**	**0**	**500 000**	**500 000**	**0**		**5 150 000**
10	EMPRUNTS	3 650 000	1 000 000	4 650 000				500 000	500 000			4 650 000
20	AVANCE								0			500 000
30	TVA											
	MOBILISATIONS	**4 650 000**	**500 000**	**5 150 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**			**5 150 000**
10	EMPRUNTS	4 650 000		4 650 000					0			4 650 000
20	AVANCE		500 000	500 000					0			500 000
30	TVA											
												0

ANNEXE 2

ACQUISITIONS

COM COM GRAND CHAROLAIS / ZAC - PÔLE D'ACTIVITÉS DU CHAROLAIS

OPERATION N° **121**

ETAT DES ACQUISITIONS (ACTES SIGNÉS)

RÉEL YC REMPLOI

VENDEUR	DATE ACTE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	PU €/m2
COMMUNAUTÉ DE COM	30-oct-08	A 31,242,243,245,275,276, 399,406 417,422,424,426,428,430 ,438,441, 466,467,475,477,485,495 ,499,	143 192,00	215 000,00	0,00	215 000,00	03-nov-08	-	1,50
DUPONT	09-nov-09	A 251,329,334,433,338,340 ,303, 304,306,310,313,328,329 ,330,331	*122 187,00*	37 254,57	0,00	37 254,57	06-nov-09	-	0,30
ÉCHANGE SEMA/CLÉMI	09-nov-09	I 491,492,494	28 562,00	8 500,00	0,00	8 500,00	30-oct-09	-	0,30
CÉDÉ SEMA/CLÉMENT		A 251,329,334,433,338,340 ,303, 304,306,310,313,328,329 ,330,331	*122 187,00*						
ACQUIS SEMA/CLÉMENT		I 491,492,494	*28 562,00*						
BIDAUT CLÉMENT	23-févr-12	A 720	1 874,00	2 734,50	0,00	2734,50	17-févr-12		1,46
COMMUNE DE VENDENESSE LES CHAROLLES	23-févr-12	A 722	355,00	1,00	0,00	1,00	17-févr-12		
ÉTAT	15-mai-12	ZA 112, 116, 117, 189 et A 705,706	35 222,00	42 971,00	0,00	42 971,00	24-déc-10	-	1,22
GLOBAL GECSEL	25-oct-12	ZA 107, A 415	10 950,00	40 000,00	0,00	40 000,00	14-sept-12	-	3,65
Commune de VENDENE	30-avr-14	A 634	19	1,00					
ÉTAT	08-oct-20	A 431, 449, 451, 461, 464, 469, 471, 668, 670, 672, 681, 683, 685, 687, 707, 709, 711, 712, 714, 715, 716, 718, 719, I397	4 853	5 920,66					1,22
BUGEY TRAVAUX	12-nov-24	A 774 A777	5 000	102 000,00	0,00	102 000,00	12-nov-24		20,4
TOTAUX			**230 027,00**	**454 382,73**	**0,00**	**448 461,07**		**0,00**	

ANNEXE 3

CESSIONS

COM COM GRAND CHAROLAIS / ZAC - PÔLE D'ACTIVITÉS DU CHAROLAIS

ETAT DES CESSIONS

OPERATION N° **121**

ACQUEREUR	DATE ACTE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	PU HT
BOIS DURABLES DE BOURGOGNE	31-oct-08	A 643,645,647	9 847	215 280,00	35 280,00	18 000,00 197 280,00	06-août-08 14-nov-08	AC 1 SUR COMPROMIS (10% HT) SOLDE ACTE	18,28
SIVIGNON	22-mars-12	A 727	5 000	100 190,00	15 188,55	8 500,00 91 690,00	07-juil-11 03-avr-12	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	17,00
TERRIER	06-juin-12	A 725	2 300	4 600,00	0,00	4 600,00	18-juil-12	100% ACTE TERRAIN VENDU EN L'ÉTAT	2,00
SCI THIBAP	12-mars-13	A 729,732,734,736	4 827	89 900,00	13 404,50	7 650,00 82 250,00	11-mai-12 19-mars-13	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	17,00
SCI FLAURELI MÉTALLERIE CORTIER	17-sept-14	A 742	3 000	60 299,11	9 299,11	60 299,11	19-sept-14	AC 1 SUR COMPROMIS	17,00
THEVENIN DUCROT AVIA	20-juin-14	ZA 130, A1 740	5 964	105 718,22	16 222,16	8 916,50 96 801,72	11-sept-13 19-sept-14	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	15,01
THIVENT SAS	29-juil-15	I 517, 519	9 000	181 680,72	28 680,72	181 680,72	30-juil-15	100% ACTE	17,00
CC DU CHAROLAIS HOTEL D'ENTREPRISES	19-sept-16	ZA 107 et 131	7 000,00	100 003,83	15 003,83	100 003,83	21-mars-17	100% ACTE	12,14
SCI DES VETERINAIRES DE CHAROLLES	06-déc-16	ZA 107 et 131	7 000,00	142 800,00	23 800,00	11 900,00 130 900,00	22-oct-15 06-déc-16	AC CPMPROMIS SOLDE ACTE	17,00
STE TRANSPORTS BARNAUD	20-mars-17	A 760	10 000,00	204 000,00	34 000,00	8 500,00 195 500,00	12-avr-16 20-mars-17	AC CPROMIS SOLDE ACTE	17,00
SARL BERNARD DELAYE	26-avr-17	A 727(p), A 750(p)	5 000,00	102 000,00	17 000,00	8 500,00 93 500,00	21-juil-16 26-avr-17	AC CPROMIS SOLDE	17,00
THIVENT	21-déc-17	I 521	9 994	203 877,60	33 979,60	59 464,63 93 443,90 50 969,40	28-déc-17 18-déc-18 24-juin-19	ACPTE 1 33% Acpte 2 SOLDE	
VALLOT / SCI LMDG	03-sept-21	A 792	2 493	51 000,00	8 500,00	51 000,00	03-sept-21	100% ACTE	17,05
SAS LA BOUTIQUE DU BOIS Lot 9 et 10	25-nov-20	A 764, 720, 748	33 967	692 682	115 447,00	34 552,50 23 171,00 -57 723,50 692 682,00	02-déc-20 18-mai-21 23-sept-21 23-sept-21	AC COMPROMIS CPLT AC CPOMPROMIS RESTITUTION AC 100% ACTE	17,00
SAS LA BOUTIQUE DU BOIS (Compromis BOIS DURABLE DE BOURGOGNE (Acte) M.DUCERF Lot 6	19-nov-19	A 431, A794, A796, A798, A800, A802, A804	10 232	204 000,00	34 000,00	17 000,00 204 000,00 -17 000,00	25-nov-19 30-août-22 31-janv-23	AC COMPROMIS 100% ACTE RBRST ACPTE	17,00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL EMPRISE GIRATOIRE RD 17	04-juin-22	I 513,518,520 A 766	2 002	1,00		1,00	10-oct-22	SOLDE	
SCI MAGDALENA Lot 4A	10-janv-23	A 807	2281	50 411,40	7 755,40	3 879,40 46 532,00	08-févr-22 10-janv-23	ACPTE COMPROMIS SOMME TOTALE	17,00
ETAT Lot 2	06-juil-23	ZB 189 ZA 138	1 318	22 406,00	3 734,34	22 406,00 €	06-juil-23	SOMME TOTALE	14,17
GENETIER Nicolas	12-juil-24	ZA 153 A 814	7 027	210 810,00	35 135,00	15 000,00 6 150,00 189 660,00	05-mars-24 07-mars-24 12-juil-24	ACPTE COMPROMIS 1 ACPTE COMPROMIS 2 SOLDE	25,00
LES CHALYBES	23-déc-24	A 806	3 553,00	72 481,80	12 080,20	72 481,80	26-déc-24	SOLDE	17,00
Département de Saône et Loire	14-oct-25	ZB 227 ZA 156 ZA 155	164,00	57,00	0,00	57,00	03-févr-26	SOLDE	
TOTAUX			**141 969**	**2 814 198,68**	**458 510,41**	**2 814 199,01**			

ETAT DES COMPROMIS EN COURS

ACQUÉREUR	DATE COMPROMIS	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	PU HT
L'HOTELIERE DES JALFRETTES **ANNULE**	08-juin-23	A découper ZA 149	6 000,00 -6 000,00	180 000,00 -180 000,00	30 000,00 -30 000,00	7 500,00 -7 500,00	26-mai-23 26-juil-24	ACPTE COMPROMIS RBRST ACPTE COMPROMIS	
SAS JEAN RAVE ET FILS	10-janv-25	A découper ZA 788	10 615,00	230 000,00	38 333,33	23 000,00		ACPTE COMPROMIS	
SCI 2CJB	05-nov-25	AV 780 A 811 / 812	5 755,00	136 140,00	22 690,00	11 345,00	07-nov-25	ACPTE COMPROMIS	
TOTAUX			**16 370,00**	**366 140,00**	**61 023,33**	**34 345,00**			
		TOTAL	**158 339,00**				SEMA	juin-26	

ANNEXE 4

PARTICIPATIONS ET AVANCES

ETAT DES PARTICIPATIONS

121

COMMUNE **COM COM GRAND CHAROLAIS**
OPERATION **PA du Charolais**
MODE **C.C.A.**
CONVENTIOI **16/06/2008** CONCESSION

DATE DEMANDE	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT VERSÉ	ÉQUILIBRE	SUBVENTION RÉGION	DATE VERSEMENT	ORIGINE	COMMENTAIRES
17-nov-08	245 000	245 000	245 000		22-déc-08	COM COM	AC 1 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
7-avr-09	70 000	70 000	70 000		24-avr-09	COM COM	AC 2 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
5-mai-10	70 000	70 000	70 000		02-juin-10	COM COM	AC 3 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
2-mai-11	70 000	70 000	70 000		27-mai-11	COM COM	AC 4 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
7-mai-12	70 000	70 000	70 000		24-mai-12	COM COM	AC 5 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
18-avr-13	70 000	70 000	70 000		16-mai-13	COM COM	AC 6 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
17-avr-14	70 000	70 000	70 000		29-mai-14	COM COM	AC 7 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
-	22 500	22 500		22 500	16-sept-14	RÉGION	AC 1 SUR SUBVENTION 150 K€
-	26 660	26 660		26 660	07-oct-14	RÉGION	AC 2 SUR SUBVENTION 150 K€
8-avr-15	70 000	70 000	70 000		30-avr-15	COM COM	AC 8 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
-	100 840	100 840		100 840	26-août-15	RÉGION	AC 2 SUR SUBVENTION 150 K€
29-mars-16	70 000	70 000	70 000		18-avr-16	COM COM	AC 9 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRI
29-juin-17	70 000	70 000	70 000		07-août-17	COM COM	AC 10 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBI
2-août-18	405 000	405 000	405 000		22-oct-18	COM COM	AC 11 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBI
TOTAUX	**1 430 000**	**1 430 000**	**1 280 000**	**150 000**			

DATE DE MISE A JOUR juin-26

ETAT DES AVANCES

121

COLLECTIVITÉ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAROLAIS**
COMMUNE **VENDENESSE LES CHAROLLES**
OPERATION **POLE D'ACTVITES DU CHAROLAIS**
MODE **CPA**
CONVENTION **28/05/2009**

DATE DEMANDE	MONTANT DEMANDE	MONTANT VERSE	DATE VERSEMENT	ORIGINE	COMMENTAIRES
30-juil-24	500 000,00	500 000,00	08-août-24	COMCOM GRD CHAROLAIS	AVANCE DE TRESORERIE BP 24
TOTAUX en €	**500 000,00**	**500 000,00**			

DATE DE MISE A JOUR juin-26

ANNEXE 5
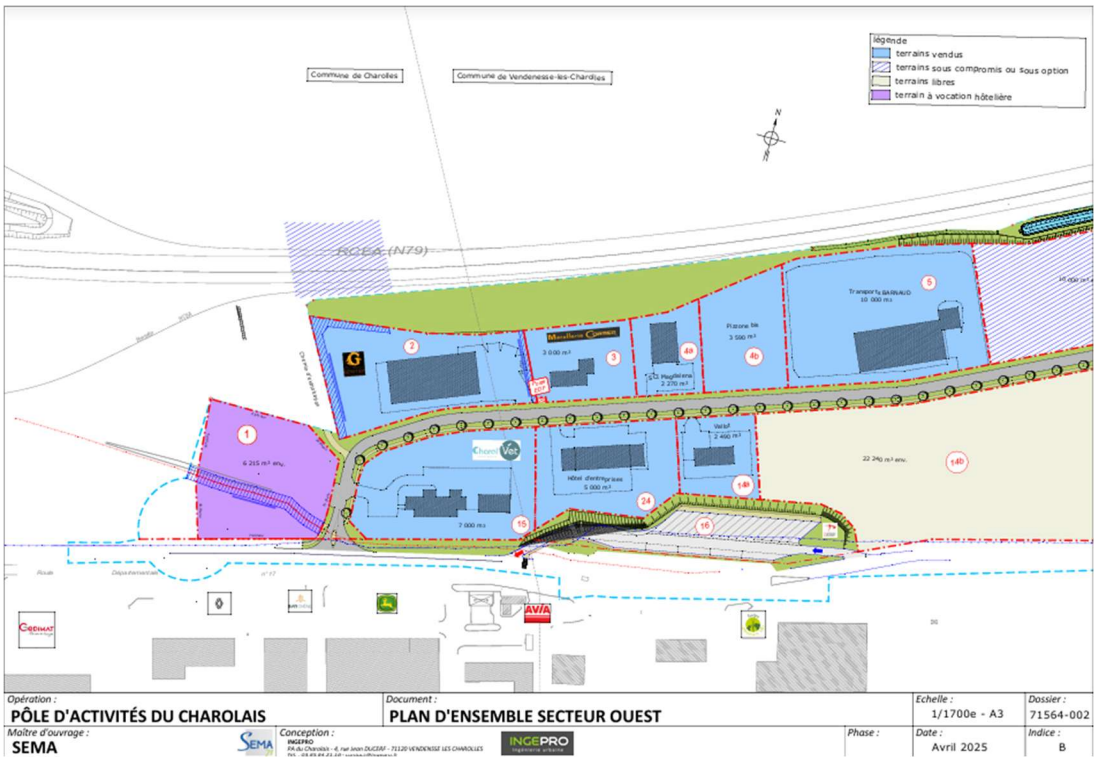
PLAN DE LA ZAC